



**DU MINERVOIS  
AU CAROUX**

HAUT-LANGUEDOC  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail  
34220 Saint-Pons de Thomières  
Département de l'Hérault  
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	10
Conseillers présents :	7
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

.....  
**Séance du 02 Juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 Juillet, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 21 Juillet 2024, s'est réuni, à 16h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS

Avant donné pouvoir :

Étaient absents : Catherine LISTER ; Alain MOULY ; Catherine SONZOGNI

A été élu secrétaire de séance : Patrick CABROL

Délibération n° : 2024.07.02/112

Objet : Opération « Dégustons l'été » 2024 - Affectation de subvention n° 2

**VU** les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences en matière de développement économique ;

**VU** la délibération n° 2024.03.07/039 du 07 Mars 2024 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour attribuer les subventions aux bénéficiaires de l'opération 2024 selon les conditions du règlement et dans la limite d'une enveloppe maximale de 10 000 € ;

**VU** la délibération n° 2024.05.16/078 relative à une première affectation de subvention dans le cadre de l'opération « Dégustons l'été 2024 »

**CONSIDERANT** que la candidature de la commune de Saint-Pons de Thomières n'a pas pu être enregistrée dans les délais suite à un problème informatique ;

**CONSIDERANT** que la commune de Saint-Pons de Thomières propose l'animation du marché de plein air prévu le Mercredi 31 Juillet 2024 avec l'association Aie Caramb'art ;

**CONSIDERANT** que l'enveloppe globale affectée à l'opération n'est pas consommée dans sa totalité ;

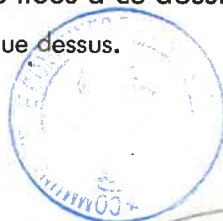
Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (7 POUR)**

- **Valide** l'affectation d'une subvention de 500 € dans le cadre de l'Opération « Dégustons l'été » 2024 à la commune de Saint-Pons de Thomières ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Le secrétaire de séance**  
**Patrick CABROL**



**Le Président**  
**Josian CABROL**